

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: **6865**  
Version: **1.0 fr**

date d'établissement: 22.01.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Identification de la substance  | <b>Échangeur d'ions</b>  |
| Numéro d'article                | 6865   |
| Numéro d'enregistrement (REACH) | Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement |
| Numéro CE                       | aucune   |
| Numéro CAS                      | 69011-20-7   |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** substance chimique de laboratoire  
utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0

**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149

**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente):** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

| Nom   | Rue         | Code postal/ville | Téléphone   | Site web |
|---|-------------|-------------------|-------------|----------|
| Centre Antipoisons<br>c/o Hôpital Militaire<br>Reine Astrid | Rue Bruyn 1 | 1120 Bruxelles    | 070 245 245 |          |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| Classification selon SGH |  |                               |                   |
|--------------------------|--|-------------------------------|-------------------|
| Rubrique                 | Classe de danger                                 | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
| 3.3                      | lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux | (Eye Irrit. 2)                | H319              |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: 6865

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Pictogrammes

GHS07



#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

#### Conseils de prudence

##### **Conseils de prudence - prévention**

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

##### **Conseils de prudence - intervention**

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Attention**

Symbole(s)



### 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

|                     |  |
|---------------------|--|
| Nom de la substance | Résine échangeuse de cations, acide fort |
| Numéro CAS          | 69011-20-7                               |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours



#### **Notes générales**

Enlever les vêtements contaminés.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: 6865

### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

### Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

### Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

### Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction



#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



#### Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: 6865

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement. La lutte contre les poussières.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

- Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 – 25 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Des données ne sont pas disponibles.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: 6865

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

##### Protection de la peau



##### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Les temps sont des valeurs approximatives à partir de mesures à 22 ° C et de contact permanent. L'augmentation des températures due à des substances chauffées, à la chaleur corporelle, etc., ainsi qu'une réduction de l'épaisseur effective de la couche par étirement peuvent entraîner une réduction considérable du temps de pénétration. En cas de doute, contactez le fabricant. Avec une épaisseur de couche environ 1,5 fois supérieure / inférieure, le temps de passage respectif est doublé / réduit de moitié. Les données s'appliquent uniquement à la substance pure. Transférés dans des mélanges de substances, ils ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif.

##### • type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

##### • épaisseur de la matière

>0,11 mm

##### • délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

##### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

##### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière. Filtre à particules (EN 143). P1 (filtre au moins 80 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: 6865

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

|                |  |
|----------------|--|
| État physique  | solide (granulés)                      |
| Couleur        | marron clair - orange foncé            |
| Odeur          | inodore                                |
| Seuil olfactif | Il n'existe pas de données disponibles |

##### Autres paramètres physiques et chimiques

|   |   |
|---|---|
| (valeur de) pH  | (acide)   |
| Point de fusion/point de congélation                  | non déterminé   |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Point d'éclair  | ne s'applique pas   |
| Taux d'évaporation                                    | il n'existe pas de données disponibles                        |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | Ces informations ne sont pas disponibles                      |
| <u>Limites d'explosivité</u>                          |   |
| • limite inférieure d'explosivité (LIE)               | cette information n'est pas disponible                        |
| • limite supérieure d'explosivité (LSE)               | cette information n'est pas disponible                        |
| Limites d'explosivité des nuages de poussière         | ces informations ne sont pas disponibles                      |
| Pression de vapeur                                    | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Densité   | 1,15 – 1,3 g/cm <sup>3</sup>                                  |
| Densité de vapeur                                     | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Densité relative                                      | Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles. |
| <u>Solubilité(s)</u>                                  |   |
| Solubilité dans l'eau                                 | pratiquement insoluble  |
| <u>Coefficient de partage</u>                         |   |
| n-octanol/eau (log KOW)                               | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Température d'auto-inflammabilité                     | >500 °C   |
| Température de décomposition                          | >200 °C   |
| Viscosité   | non pertinent (matière solide)                                |
| Propriétés explosives                                 | N'est pas classé comme explosible                             |
| Propriétés comburantes                                | aucune  |

#### 9.2 Autres informations

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Taille des particules                 | 50-100 mesh   |
| Classe de température (UE selon ATEX) | T1 (Température de surface maximale admissible sur l'équipement: 450°C) |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>**

numéro d'article: **6865**

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Acide nitrique, Comburant puissant

### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. La décomposition s'opère à partir de températures de: >200 °C.

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

#### • En cas d'ingestion

des données ne sont pas disponibles

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: 6865

- **En cas de contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux

- **En cas d'inhalation**

des données ne sont pas disponibles

- **En cas de contact avec la peau**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées

### Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 Processus de la dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>**

numéro d'article: **6865**

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |  |  |
|-------------|--|--|
| <b>14.1</b> | Numéro ONU   | (non soumis aux règlements sur le transport)   |
| <b>14.2</b> | Désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent  |
| <b>14.3</b> | Classe(s) de danger pour le transport  | non pertinent  |
|             | Classe   | -  |
| <b>14.4</b> | Groupe d'emballage   | non pertinent n'est pas affecté à un groupe d'emballage  |
| <b>14.5</b> | Dangers pour l'environnement   | aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses) |
| <b>14.6</b> | <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>   |  |
|             | Il n'y a aucune information additionnelle.   |  |
| <b>14.7</b> | <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>          |  |
|             | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.  |  |
| <b>14.8</b> | <b>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</b>                                 |  |
|             | <b>• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)</b> |  |
|             | Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.   |  |
|             | <b>• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)</b>                               |  |
|             | Non soumis à l'IMDG.   |  |
|             | <b>• Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)</b>                              |  |
|             | Non soumis à l'OACI-IATA.  |  |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**
- Régelement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**  
Pas énuméré.
  - Régelement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**  
Pas énuméré.
  - Régelement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)**  
Pas énuméré.
  - Restrictions selon REACH, Annexe XVII**  
pas énuméré
  - Restrictions selon REACH, titre VIII**  
Aucune.
  - Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats**  
pas énuméré

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: 6865

### • Directive Seveso

| 2012/18/UE (Seveso III) |   |  |       |
|-------------------------|---|--|-------|
| No                      | Substance dangereuse/catégories de danger | Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut | Notes |
|                         | pas attribué                              |  |       |

### • Directive 75/324/CEE relative aux générateurs d'aérosols

#### Lot de production

#### Directive sur les peintures décoratives (2004/42/CE)

|               |     |
|---------------|-----|
| Teneur en COV | 0 % |
|---------------|-----|

#### Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)

|               |     |
|---------------|-----|
| Teneur en COV | 0 % |
|---------------|-----|

#### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

pas énuméré

#### Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

#### Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

pas énuméré

#### Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas énuméré

#### Règlement 111/2005/CE fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

pas énuméré

### Inventaires nationaux

| Pays | Inventaires nationaux | Status                       |
|------|-----------------------|------------------------------|
| AU   | AICS                  | la substance est répertoriée |
| CA   | DSL                   | la substance est répertoriée |
| CN   | IECSC                 | la substance est répertoriée |
| JP   | ISHA-ENCS             | la substance est répertoriée |
| KR   | KECI                  | la substance est répertoriée |
| NZ   | NZIoC                 | la substance est répertoriée |
| PH   | PICCS                 | la substance est répertoriée |
| TW   | TCSI                  | la substance est répertoriée |
| US   | TSCA                  | la substance est répertoriée |

#### Légende

AICS Australian Inventory of Chemical Substances  
DSL Liste intérieure des substances (LIS)

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: **6865**

### Légende

|           |   |
|-----------|---|
| IECSC     | Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China |
| ISHA-ENCS | Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)           |
| KECI      | Korea Existing Chemicals Inventory                                      |
| NZIoC     | New Zealand Inventory of Chemicals                                      |
| PICCS     | Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances               |
| TCSI      | Taiwan Chemical Substance Inventory                                     |
| TSCA      | Toxic Substance Control Act   |

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

| Abr.     | Description des abréviations utilisées   |
|----------|--|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  |
| CAS      | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)    |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges |
| CMR      | Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  |
| COV      | Composés Organiques Volatils   |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)  |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien   |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)              |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)   |
| MARPOL   | la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")  |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale   |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique  |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)          |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses   |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies  |
| SVHC     | Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)  |
| vPvB     | very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)  |

### Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)
- Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Échangeur d'ions ROTI®Change 50 W x 8, 50-100 mesh, analytical grade, forme H<sup>+</sup>

numéro d'article: **6865**

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| Code | Texte                                   |
|------|---|
| H319 | provoque une sévère irritation des yeux |

### Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.